COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 13 mars 2023 - 18h

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	A RIESEN
BEAUMONT	M GENOUD
CHENEX	P-J CRASTES
CHEVRIER	A CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	P CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY
FEIGERES	M GRATS
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C.VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membres représentés	L. DUPAIN par A. CUZIN
Membres excusés	
Membres absents	J-L PECORINI, S. BEN OTHMANE, V. LECAQUE
Secrétaire de séance	
Quorum : 12	
Invités	N. DUPERRET

ORDRE DU JOUR

I. Information/débat 1

1. Financement des projets..... 1

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Information/débat

1. Financement des projets

Diaporama joint au présent procès-verbal.

Monsieur le Président rappelle en début de séance les objectifs de ce Bureau, à savoir identifier les leviers mobilisables pour financer les projets et les trajectoires définis dans le rapport et le débat d'orientation budgétaires (DOB / ROB) du Conseil communautaire du 27 février dernier. La parole est ensuite donnée à M. de Smedt.

M. de Smedt informe l'Assemblée des enjeux du projet de territoire qui nécessitent de trouver un équilibre reposant sur un nouveau paradigme, les ambitions actuelles faisant augmenter considérablement les dépenses.

La parole est donnée à V. Retière pour la présentation des éléments budgétaires. Il est précisé que les données exposées sont celles liées au budget primitif 2023, qui ne comprend pas les résultats 2022. M de Smedt indique que ce budget 2023 prend en compte une partie seulement des évolutions liées à la petite enfance et la mobilité, qui atteindront leur niveau final à l'horizon 2026.

V. Retière évoque les bases d'imposition applicables en 2023 ainsi que les taux 2022 et 2023 en précisant les suppléments prévus pour chaque imposition, telles que prévues au ROB.

F. Benoit interroge sur l'augmentation des taux en matière de foncier non bâti. N. Kismoune précise que les bases ont augmenté de 7,5%. M. de Smedt confirme ce chiffre et observe à cette occasion que l'équilibre budgétaire sera atteint en 2023 mais que le futur sera plus problématique.

V Retière indique que le montant des investissements s'élève à 14 144 475 euros, équilibre avec des emprunts d'un montant de 7 000 000 €.

M. de Smedt signale que la fiscalité actuelle est faible. Se posent dès lors les questions de l'équilibre par la hausse de la fiscalité et de ses incidences sur les usagers.

F. Boussalia Mahiouz détaille les montants d'investissements sur la période 2023-2026 dont les dépenses totalisent 76 000 000 €. Ce dernier montant est financé à la fois par l'autofinancement et l'emprunt. Cet emprunt est calculé pour éviter une situation de déficit et maintenir la capacité de désendettement de la Collectivité.
M. de Smedt souligne que la capacité de désendettement se calcule selon le ratio épargne / encours. Ce ratio est considéré comme optimal s'il atteint 8 ans, acceptable s'il est contenu entre 8 et 10 ans et alarmant s'il dépasse 10 ans.

V. Lecauchois questionne la différence de montant des recettes et interroge sur ses motifs. F. Boussalia Mahiouz les justifie par la perception des subventions liés au projet de tramway et précise également que 10 000 000 d'euros seront à supporter pour l'année 2023.
L'investissement sera financé cette année par la marge de manœuvre constituée par le produit des recettes courantes une fois déduites les dépenses courantes de fonctionnement.

La mobilité reste pour sa part le poste de dépense le plus important avec un montant de 5 800 000 € à financer. V. Lecauchois demande si ces dépenses sont liées aux nouvelles lignes de transport urbain.
M. de Smedt confirme que ce montant est constitué des dépenses du tramway et de l'élargissement des horaires du transport urbain.
P.-J. Crastes note que la hausse des tarifs du SIVALOR a aussi son impact sur la hausse des dépenses de fonctionnement, avec des marchés plus coûteux. Ce surcoût sera temporairement compensé en 2023 par les recettes d'incinération mais que le problème se posera en 2024.
M de Smedt évoque alors la possibilité d'un équilibre du budget déchets par une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères.

M. Mermin souhaite savoir si le montant annuel alloué par la CCG à la ViaRhôna est bien de 3 200 000 € nets, ce que confirme P.-J. Crastes.

F. Boussalia Mahiouz précise les montants globaux concernant la ViaRhôna avec une participation du département à hauteur de 8 000 000 d'euros et de recettes de 5 000 000 €, chiffres qui ne comptabilisent pas les acquisitions.

Le second poste le plus important est représenté par la petite enfance avec 2 200 000 € permettant de financer 130 nouvelles places d'accueil en crèche d'ici 2026. Les deux départements « Mobilité » et « Petite enfance » totalisent ainsi 8 000 000 € à financer.
Pour ce faire, les possibilités sont soit l'augmentation des recettes, soit la diminution des dépenses. Il est rappelé que les budgets votés par la Collectivité présentent systématiquement un reliquat compris entre 1 et 2 millions d'euros au moment de l'adoption du compte administratif.

E. Rosay souhaite que les marges de manœuvre étudiées prennent en compte les risques liés à la période inflationniste actuelle.

F. Boussalia Mahiouz répond que cet élément sera pris en compte dans les discussions pour atteindre l'équilibre. Les différentes pistes de hausse de la fiscalité validées lors du débat d'orientation budgétaire sont alors récapitulées. Il est également précisé que la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties est liée aux hausses décidées par les communes. Si la hausse sur le foncier bâti est décidée, la CCG pourra alors acter une hausse de la cotisation foncière des entreprises.

E. Rosay demande quels en seront les impacts.

F. Boussalia Mahiouz répond qu'il s'agira d'une hausse du taux, qui sera double si la CCG atteint 50 000 habitants pour atteindre un maximum de 0,80%.
M. de Smedt déclare que cette hausse engendrera des recettes fiscales à hauteur de 2 000 000 € annuels et qu'il s'agit d'un choix qui doit être adopté collectivement, faute de quoi les ambitions de la Collectivité devront être revues à la baisse.

A. Magnin souhaite connaître le montant moyen de cette hausse par foyer. M. de Smedt précise qu'il s'agira d'une hausse de 54 € pour une habitation de 140 m² à Saint-Julien-en-Genevois et de 28 € pour un F3 de 67 m² à Valleiry. Pour un commerce de 80 m² à Saint-Julien-en-Genevois, l'augmentation équivaut à 61 € pour la taxe foncière et 61 € pour la CFE. La GEMAPI entraine pour sa part une hausse plus importante d'environ 100 € supplémentaires.

Ces hausses sont globalement évaluées de 12 à 13% sur la part communautaire, la part de la GEMAPI affectant davantage le secteur économique que celui de l'habitat (22,4% contre 3,66%).

F. Boussalia Mahiouz poursuit sur le sujet des déchets ménagers en réaffirmant que la TEOM n'augmentera pas en 2023 mais uniquement de façon progressive entre 2024 et 2026. Concernant la taxe sur le foncier bâti, il est proposé un partage de la part départementale sur les nouvelles implantations en ZAE, accompagné d'un partage de la taxe d'aménagement sur les équipements communautaires, selon des modalités à définir.

Sont ensuite évoqués les impacts de ces arbitrages sur la prospective pluriannuelle. Au sujet du SMAG, il est rappelé que son financement repose à la fois sur une rétrocession fiscale opérée par la CCG et sur une subvention de la Région. Il est proposé de diminuer la rétrocession fiscale au bénéfice du SMAG, ce qui permettrait d'abaisser les versements de 300 000 € passant ainsi de 850 000 à 550 000 €.

F. de Viry réaffirme que la rétrocession fiscale doit être la variable d'ajustement privilégiée afin de préserver la subvention régionale.

F. Boussalia Mahiouz évoque la dépense nouvelle liée à l'augmentation des tarifs du SIVALOR de près de 600 000 € par an.

V. Lecauchois s'interroge sur la pertinence de valider cette augmentation au regard des problèmes actuels rencontrés à propos de la collecte.

M. de Smedt précise que la hausse a été validée avec, uniquement pour l'année 2023, 350 000 € de recettes liées à la rétrocession des ventes d'électricité liées à l'incinération des déchets.

P.-J. Crastes contextualise cette hausse en rappelant son origine, à savoir la signature de marchés de collecte par le SIVALOR applicables au 1er janvier 2023. Face aux difficultés de collecte, il est maintenant envisagé la reprise en régie de la collecte des déchets. Cette reprise entrainerait la rupture du marché actuelle, conclu pour 6 ans, et le versement d'une forte indemnité à négocier.

Dans le cadre de cette négociation, P-J. Crastes rappelle qu'il est nécessaire de répertorier et documenter les conteneurs bleus ou jaunes qui débordent par clichés ou constat d'huissier et de les faire remonter aux services. Il est également précisé que contractuellement, les conteneurs ne doivent pas excéder 75 % de remplissage. L'objectif poursuivi est la résiliation au plus tôt du marché pour minimiser les coûts et avoir une meilleure maîtrise de la collecte, la stratégie d'un prestataire privé

différant de celle d'un intervenant public, qui ne cherchera pas l'optimisation en attendant que les conteneurs soient pleins.

F. Benoit demande à quel pourcentage de surcoût correspondent ces 600 000 €. M de Smedt évoque le chiffre de 300%.

F. Boussalia Mahiouz présente ensuite les autres dépenses en lien avec le Projet de territoire équivalent à des charges nouvelles à financer sur le moyen terme. En 2024, ces charges nouvelles s'élèvent à 1 7 000 000 €, 2 200 000 € en 2025 et 4 600 000 € en 2026.
Concernant les recettes, le produit de la revente d'énergie de 397 000 € se limitera à l'année 2023.

E. Rosay questionne la nature exacte de cette revente. P.-J. Crastes précise qu'il s'agit au 2/3 d'électricité et d'1/3 de matériaux.

F. Boussalia Mahiouz explique que la situation est bloquée en l'état et que la hausse de la fiscalité est nécessaire pourvu qu'elle soit raisonnable et cohérente. Elle concernera en 2023 la taxe foncière sur le bâti et les résidences secondaires et la GEMAPI. Seront concernés en 2024 le versement mobilité, la TEOM pour équilibrer le service et la CFE.

En 2023, la hausse de ces recettes totalise 1 200 000 €. L'épargne nette s'élève à 4 400 000 € en 2024 pour baisser progressivement et atteindre 172 000 euros en 2026. Sans hausse de la fiscalité, cette épargne sera négative dès 2025.

P.-J. Crastes note qu'il s'agit d'un chiffrage basé sur la réalisation de l'ensemble des projets prévus, qui ne prend pas en compte l'arrivée de nouveaux dispositifs. Il soutient également la démarche d'un réexamen annuel des grandes tendances pour procéder aux arbitrages qui seront justifiés.

M. de Smedt affirme que pour l'instant, l'épargne nette à l'horizon 2025-2026 reste imprécise mais que le besoin de recettes supplémentaires et d'anticipation persiste.

F. Boussalia Mahiouz précise que l'épargne nette est constituée par les liquidités permettant de financer une partie des dépenses d'investissement. Ce montant d'épargne doit correspondre, pour les CRC, à 10 % des recettes de fonctionnement. Ces recettes de fonctionnement s'élevant à 33 000 000 € l'épargne devrait atteindre 3 300 000 €. Dans le cas contraire, le remboursement des emprunts pourra poser des difficultés. Les simulations effectuées aboutissent à un montant de 60 000 euros épargnés pour 1 000 000 € d'investissement économisés.

M. de Smedt observe que les tendances seront meilleures en 2024 et interroge sur l'acceptation de la hausse des taux.

V. Lecauchois rappelle que ces hausses ont été présentées au DOB sans contestation lors du dernier Conseil communautaire.

E. Rosay estime qu'un examen annuel est nécessaire mais que les orientations présentées sont raisonnables et que les dernières hausses de fiscalité sont anciennes.

H. de Monceau affirme que cette hausse sera complexe à justifier auprès des usagers, la Commune de Collonges-sous-Salève ayant déjà augmenté sa taxe d'habitation de 60 % face au phénomène de fausses résidences secondaires. Il souhaite également de nouveaux arbitrages budgétaires en matière d'investissement associant les communes.

M. de Smedt répond que c'est cet arbitrage sur le fonctionnement qui est proposé, associant également les Vice-Présidents et les services.

N. Duperret estime qu'il faut veiller prendre et à prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie dans l'augmentation des taxes foncières.

M. de Smedt répond qu'à la suite de la disparition de la taxe d'habitation, seule la taxe foncière reste à la charge des propriétaires, estimée pour une villa de taille moyenne à Saint-Julien-en-Genevois à 50 euros.

N. Duperret insiste sur la présence d'administrés âgés qui sont propriétaires de maisons mal isolées et qui doivent être pris en considération, ce que M. de Smedt approuve.

E. Rosay observe que depuis la fin de la taxe d'habitation, les taxes globales ont diminué de 20 à 25 % et que des services publics ambitieux nécessitent des moyens en conséquence.
M. de Smedt affirme que cette prise de position doit être défendue collectivement pour avoir du poids.

P.-J. Crastes déclare qu'il faut expliquer ce que les augmentations financent concrètement pour que l'argument soit plus fort. Il rappelle également que le débat local concerne un passage de 2,66 % à 3,66% alors que la moyenne nationale est de 5,73%.
De plus, le territoire est le plus riche au niveau national mais aussi celui où les impôts sont les moins élevés. De plus, ces impôts n'ont pas connu d'augmentation depuis 10 ans. Il réaffirme également l'intention d'une analyse annuelle au regard des dépenses réelles.

Les projets financés sont concrets : ils aboutiront très prochainement en matière de transports. Les projets en matière de petite enfance rencontrent actuellement des difficultés, mais ces dernières ne sont pas insurmontables. Les hausses proposées sont par conséquent raisonnables. Sur la question des arbitrages, les Vice-Présidents et les services les ont déjà arrêtés à plusieurs reprises. Le Président rappelle à cette occasion la morale de la fable du *Conseil tenu par les rats* de Jean de la Fontaine : « *Ne faut-il que délibérer, La cour en conseillers foisonne ; Est-il besoin d'exécuter, L'on ne rencontre plus personne* ».

F. Benoit demande quelle est l'évolution des taux communicables et s'il est possible de les comparer par EPCI. Il insiste également sur l'utilité de ces comparaisons pour mettre en avant le caractère minime des augmentations.

A. Riesen remarque que les taux ont déjà été communiqués et que si les projets ne sont pas réalisés il est possible de se voir reprocher une inaction.

P.-J. Crastes affirme qu'en euros par habitant, les sommes sont inférieures à celles des territoires voisins et à la moyenne nationale.

F. Boussalia Mahiouz poursuit en présentant une économie sur le budget 2023 de 414 000 € au titre des charges à caractère général (chapitre 011). Il est ainsi proposé d'acter dans le budget cette diminution et de se rapprocher ensuite des services pour son application concrète.

N. Kismoune déclare que cette économie peut se faire sans craintes au regard du différentiel entre le budget voté et les réalisations qui avoisine les 2 000 000 €. Il s'agira de limiter les dépenses aux projets prévus.

M. de Smedt ajoute que financièrement, les données sont plus contraintes par le compte administratif et que les évolutions seront mises en place à l'horizon 2026. Ce planning inclura les actions du Conseil communautaire mais aussi les procédures à mener en parallèle, notamment avec les responsables économiques pour le versement mobilité.

F. Boussalia Mahiouz présente le calendrier du vote de ces outils fiscaux compris entre mars 2023 et 2024 et rappelle la nécessité pour les communes d'adopter des délibérations concordantes dans certains domaines, notamment en matière de taxe d'aménagement (pour les équipements communautaires).

M. de Smedt précise que la validation et les modalités de ce partage de la taxe d'aménagement fera l'objet de nouvelles consultations des élus. Un partage raisonnable correspondant aux investissement serait aux alentours de 10%.

F. Benoit souhaite savoir si cette augmentation peut se faire simultanément à l'instauration d'une taxe d'aménagement majorée.

M de Smedt répond cela sera possible si le calendrier le permet. Ceci afin de déterminer si le partage se fera autour d'un pourcentage brut ou d'une part de la taxe d'aménagement que la commune pourra répercuter par une hausse.

A. Magnin alerte sur le recours aux projets urbains partenariaux.

M de Smedt observe que la taxe d'aménagement n'est pas exigible sur ces projets sauf s'ils concernent la petite enfance ou les mobilités.

A. Magnin appelle à la vigilance sur les futurs projets urbains partenariaux. M de Smedt convient qu'il faudra établir une règle unique et identique pour tous.

F. Boussalia Mahiouz déclare que la question de l'intégration future des nouvelles implantations en zone d'activité économiques au Pacte financier et fiscal. De plus, un bilan des attributions depuis 2014 sera présenté par le cabinet Sartorial d'ici le mois de juin de cette année.

Au sujet du versement mobilité, sa délibération est impérative avant le mois de novembre mais sa mise en place requiert aussi une consultation préalable des partenaires économiques et des actions de communication à mener. Les taux de la TEOM et de la CVAE seront quant à eux réévalués en 2024, au vu de la prospective financière présentée annuellement et qui reste révisable.

P.-J. Crastes prend l'exemple de la GEMAPI qui comprend d'importantes hausses liées à des investissements ultérieurs, à hauteur de 300 000 €. Le produit conjoint de la GEMAPI et de la TEOM équivaudrait à celui de la taxe foncière.

M. de Smedt affirme qu'il serait aussi possible avec ces leviers d'étaler les recettes perçues pour étaler l'ensemble des dépenses et éviter des augmentations supplémentaires.

V. Lecauchois et P.-J. Crastes remercient les équipes pour le travail mené.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Rédigé par Arno Vouland, le 22 mars 2023

Le secrétaire de séance

Michel MERMIN

Le Président
Pierre-Jean CRASTES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois
www.cc-genevois.fr

Rapport d'Orientation Budgétaire

Orientations pluriannuelles de la collectivité 2023-2026

Conseil communautaire du 27/02/2023

BUDGET PRINCIPAL

Sommaire

- Vision prospective avec les hausses annoncées
- Quels projets au PPI ? Identique
- Le 011 : à travailler, rester sur le réalisé 2022 + nouvelles actions. Orientations budget fonctio + invt à transmettre à Pierre-Jean
- Volet 1 – fiscalité
  - Comment on affine ?
  - GEMAPI à augmenter : tout en 2023 ou progressif ?
  - TEOM à partir de 2024, progressivement
  - Incidences sur le contribuable
- Volet 2 – traduction budgétaire
  - Vue globale avec comparaison BP 2022 et CA 2022
  - Comment on équilibre, montant de l'emprunt
- Frise chronologique avec les dates clés

Les projets sur la période 2023-2026

Rappel du contexte

- Le projet de territoire a été délibéré le 13/12/2021
- Il représente un bond qualitatif pour le territoire concernant les thématiques suivantes :
  - Mobilité,
  - Petite enfance,
  - Politique du logement,
  - Transition écologique,
  - Valorisation des déchets,
  - Développement économique,
  - Une nouvelle stratégie foncière,
  - Développement des équipements sportifs sur le territoire

Les projets sur la période 2023-2026

Les projets d'investissements de la collectivité, intégrant le projet de territoire, les Zones d'activités économiques et le Tramway, s'élèvent à + 76 M€ sur la période 2023-2026

INVESTISSEMENT PPI (dont projet de territoire)	2023		2024		2025		2026		Cumul 2022-2026	
	Dépenses	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
Budget principal (dont ZAE)	10,7 M€	2,0 M€	12,0 M€	4,1 M€	9,0 M€	2,5 M€	10,8 M€	2,5 M€	**42,4 M€**	**11,1 M€**
Budget annexe Tramway	*9,4 M€*	*,8 M€*	*15,9 M€*	*6,9 M€*	*7,9 M€*	*11,7 M€*	*,7 M€*	*11,1 M€*	***33,9 M€***	***30,5 M€***
TOTAL budgets	**20,1 M€**	**2,9 M€**	**28,0 M€**	**11,0 M€**	**16,9 M€**	**14,2 M€**	**11,4 M€**	**13,6 M€**	**76,4 M€**	**41,6 M€**

Projection 2023-2026

THEMATIQUES et COUT Invt + Fonct (Dépenses – Recettes)	INVESTISSEMENT DONT Projet de territoire	FONCTIONNEMENT Projet de territoire uniquement
Mobilité 6 M€ + 5,8 M€	Viarhôna **3,2 M€** Aménagement Louis Armand **1M€** Boulevard urbain **0,8 M€** Pole Echanges Multimodal à la gare de St Julien (locaux) **0,6M€**	Développement des lignes **5,7 M€**
Déchets 5,8 M€	Création déchetterie - ressourcerie **4M€** Conteneurs **0,8 M€**	Le développement du compostage entraîne une baisse de tonnage
Transition écologique 3,1 M€ + 0,3 M€	GEMAPI **1,7 M€** (dont renaturation de l'Aire et bassin de rétention des crues 1,5 M€) Biodiversité **0,7 M€** (dont lutte contre invasives 0,4 M€) Agriculture **0,3 M€** (création plateforme logistique)	Elaboration du PAT – Projet alimentaire Territorial, Gestion des espaces protégées sur parcelles , Estimation coût d'un technicien rivière, **0,3 M€**
Nouvelle politique du logement 3 M€ + 0,3 M€	Aide à la pierre (bailleurs sociaux) **1,8 M€**	Gestion d'hébergement d'urgence, Organisation d'une gestion des attributions de logement au niveau intercommunal, **0,3 M€**

PPI 2023-2026 - intégrant le projet de territoire

THEMATIQUES et COUT Invt + Fonct (Dépenses – Recettes)	INVESTISSEMENT DONT Projet de territoire	FONCTIONNEMENT Projet de territoire uniquement
Développement économique 2,8 M€	Zones d'Activités Economiques **2,6 M€** (dont rond-point Vulbens et Présilly, Viry phases 1 et 2, Valleiry Aquit Est)	
Social - Petite Enfance 2 M€ + 2,2 M€	Création de 130 places de crèches **2 M€**	Coût de fonctionnement des crèches **2,2 M€**
Stratégie Foncière 1,7 M€	Aide au foncier (agricole, commerce, bailleurs sociaux, …) **1,7M€**	
Offre de services et équipements 0,8 M€	Participation équipements sportifs St Julien **0,8 M€**	Non évalué
Administration et enveloppes récurrentes 6,2 M€	SDIS **3,2 M€** (foncier et financement caserne) Aménagements divers bâtiments, matériels, informatique, mobilier **2M€** Enveloppe provisionnelle Transition énergétique - décret tertiaire **0,5M€**	

Quid du financement ?

Evaluation des besoins

- Le financement des ambitions de la collectivité s'évalue à un besoin de recettes supplémentaires chaque année de 2 M€ a minima
- Il existe des recettes affectées à des services, lesquelles doivent être étudiées séparément :
  - La TEOM – taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, doit financer le service des déchets,
  - La taxe GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, doit financer le service dédié à cette prévention,
  - Le Versement Mobilité doit être affecté au service des transports urbains

Le financement du service GEMAPI

Thématique	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Cumul 2023-2026
7. GEMAPI	-	**-520 k€**	**-577 k€**	**-579 k€**	**-1 676 k€**
Dépenses de fonctionnement	84 k€	125 k€	127 k€	129 k€	464 k€
Recettes de fonctionnement	105 k€	105 k€	80 k€	80 k€	370 k€
Dépenses d'investissement	682 k€	620 k€	1 100 k€	1 100 k€	3 502 k€
Recettes d'investissement	591 k€	50 k€	500 k€	500 k€	1 641 k€

Aujourd'hui, la CCG perçoit un produit de 80 k€ pour financer la GEMAPI
(soit 2€/ habitant)

A quelle hauteur le contribuable devra t-il financer ce service à travers la taxe GEMAPI ?
(plafond de 40€/ habitant)

Pour rappel, la CCG verse 9€/ hab au SYR'USSES

Le financement du service des déchets

LIBELLES	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de gestion	**6 082 487**	**6 230 817**	**6 382 819**	**6 538 583**
TEOM	6 082 938	6 428 859	6 786 184	7 155 231
Rappel taux TEOM	***8,30%***	***8,60%***	***8,90%***	***9,20%***
Recettes réelles de fonctionnement	**6 705 438**	**6 777 376**	**7 134 701**	**7 503 748**
Epargne nette	**182 754**	**73 129**	**237 719**	**464 743**

La nouvelle grille tarifaire du SIVALOR, prestataire de la CCG, correspond à un coût supplémentaire de 600 k€/ an

Le service déchets doit s'équilibrer par les seules recettes qu'il dégage (TEOM, RI, facturations)

Seule une évolution annuelle de la TEOM peut absorber cette hausse

La création de la ressourcerie- déchetterie pourra se financer par de l'emprunt

Le financement du service de la mobilité

Thématique	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Cumul 2023-2026
5. Mobilité	**-**	**-**	**-597 k€**	**-3 908 k€**	**-4 505 k€**
Dépenses de fonctionnement	4 783 k€	5 027 k€	6 004 k€	9 561 k€	25 376 k€
Recettes de fonctionnement	2 851 k€	2 866 k€	2 882 k€	2 898 k€	11 497 k€
Dépenses d'investissement	3 058 k€	3 102 k€	2 829 k€	2 294 k€	11 284 k€
Recettes d'investissement	1 110 k€	1 503 k€	1 473 k€	1 168 k€	5 254 k€

A compter du 01/01/2024, la CCG pourra mettre en place le versement mobilité auprès des organismes qui ont + 11 salariés

Les entreprises seront exonérées du paiement de la CVAE

Faut-il étudier cette piste ?

Pour rappel, un taux de 0,55% permettrait d'obtenir un produit de 880 k€ dès 2024

Le financement des autres services

Thématique	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025	Coût 2026	Cumul 2023-2026
8. Petite Enfance - Crèches	**-**	**309 k€**	**-350 k€**	**-1 331 k€**	**-1 372 k€**
Dépenses de fonctionnement	5 200 k€	5 728 k€	6 582 k€	7 593 k€	25 104 k€
Recettes de fonctionnement	2933 k€	2962 k€	2992 k€	3022 k€	11909 k€
Dépenses d'investissement	1 358 k€	2 136 k€	790 k€	650 k€	4 934 k€
Recettes d'investissement	60 k€	1 645 k€	465 k€	325 k€	2 495 k€

Sur la période 2023-2026,
+ de 130 places de crèches seront créées

Le coût d'une place
= 8 000 € annuel de déficit

Rappel de la programmation prévue :

- 72 places de crèches sont lancées (24 à Archamps, 24 à Cervonnex, 12 à Présilly, 12 à Chênex)

- 60 sont à programmer (pistes : Maison David à St Julien, Vers, Collonges, Feigères, etc.), pour une potentielle ouverture à compter de 2026

Le financement des autres services

Coût en investissement des autres thématiques sur la période 2023-2026

Stratégie foncière : 1,7M€

Nouvelle politique du logement : 3M€

Transition écologique : 3 M€

Développement économique : 2,8 M€

Les pistes de financement proposées sont :

- **La taxe sur le foncier bâti,**
- **La taxe sur les résidences secondaires,**
- **La cotisation foncière des entreprises,**
- **La taxe d'aménagement (hors ZAE)**

Quels arbitrages ?

Simulations de fiscalité

- TFB +1 point de 2,66% à 3,66%
  = +744 k€ de produit supplémentaire
- THRS (liée à l'évolution de la TFB): de 3,88% à 5,34%
  = + 215 k€ de produit supplémentaire
- Partage de la TFB perçue par les communes sur les ZAE
- TA – 2ème volet pour financer les équipements
  (rappel : 1er volet sur les ZAE voté le 07/11/2022),
  recette potentielle estimée : + 200 k€/ an

- La CFE + 6% (inflation) de 22,44% à 23,80%
  = + 207 k€ de produit supplémentaire
- Versement mobilité 0,55% (minima)
  = 880 k€ de nouveau produit
- TEOM à compter de 2024, + 0,30 point de 8,30% à 8,60%
  = + 346 k€ de produit supplémentaire
- GEMAPI : vote d'un produit et pas d'un taux

- En interne, un travail va être lancé avec les services et les VP pour ne prévoir que les dépenses qui seront effectivement réalisées au vu des moyens actuels de la collectivité

Exemples : Impact sur le contribuable

- **Taxe sur le foncier bâti**

Augmentation pour une maison sur St Julien en Genevois de 150 m² habitable pour un taux de 3,66% :
+ 46 €

Augmentation pour un appartement sur Valleiry de 73 m² pour un taux de 3,66% :
+ 25 €

- **GEMAPI pour un produit de 300 k€**

Calcul sur une maison à St Julien en Genevois de 150 m² habitable :
+ 5 €

Calcul sur un appartement à Valleiry de 73m²
+ 3 €

BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Enjeux des Régies

Eau et Assainissement

- Structuration de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire
  - ✓ *Le choix du mode de gestion des Régies Eau et Assainissement est en cours de délibération*
  - ✓ *Première phase (jusqu'en 2024) : création de 9 postes*
  - ✓ *Deuxième phase (en cours, pour mise en place en septembre 2024) : audit des services, définition du niveau de service, de la gouvernance*
- Définition et mise en place des équipements structurants nécessaires au bon fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement et répondre aux besoins présents et futurs des usagers
- Mise en place d'une nouvelle politique tarifaire pour maintenir les équilibres budgétaires

Contexte et orientations

- Transfert de la compétence eau par les communes à l'intercommunalité en 2013
- En 2018, choix de maintenir une gestion différenciée jusqu'à la fin du dernier contrat de DSP à Collonges-sous-Salève fin août 2024
- La commune de Valleiry ainsi que Archparc, auparavant gérés en DSP avec VEOLIA, ont basculé en régie directe depuis le 1er juillet 2020
- Fragilité de la production d'eau avec une nappe du Genevois impactée par les perchlorates et le NNDMS
- Fragilité du transport et de la distribution de l'eau sur certaines unités de distribution d'eau potable (UDI)
- Taux de renouvellement insuffisant des canalisations et branchements
- Un service qui doit renforcer ses moyens humains pour répondre aux enjeux

Les orientations en matière de service de l'eau tendent vers les objectifs suivants :

- Priorisation du renouvellement des canalisations
- Sécurisation de la production, mise en place de traitement, diversification de la production
- Sécurisation des UDI, double adduction minimum pour chaque UDI (SDAEP)
- Renforcement de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire

Prospective

- *Pour rappel, le budget annexe DSP Eau est fusionné avec celui de la Régie Eau*
- Priorisation des renouvellements des canalisations et branchements pour améliorer le rendement du réseau de distribution
- Augmentation la capacité du forage de Matailly
- Mise en place d'un traitement large spectre sur la nappe du Genevois (Crache)
- Recherche d'une ressource commune avec Annemasse Agglo et SIG ? pour sécuriser l'alimentation de l'est du territoire
- Maillage des UDI avec le réseau communautaire pour sécuriser la distribution
- Structuration de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire

Prospective

HYPOTHESE TARIFAIRE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation Part Fixe	**3,74%**	**3,69%**	**3,80%**	**3,80%**	**3,80%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**
Augmentation Part Variable	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**	**1,50%**

INDICATEURS FINANCIERS

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Annuité / Recettes réelles d'Exploitation	28%	24%	26%	30%	28%	30%	32%	28%	27%	30%
Encours de la dette (au 31/12)	7 896 442 €	8 776 607 €	11 936 164 €	17 227 626 €	21 522 701 €	25 573 080 €	26 447 572 €	26 974 048 €	27 550 876 €	28 233 719 €
Capacité de désendettement	4,7	5,4	7,3	10,6	8,4	9,98	10,96	10,73	10,48	10,26
Autofinancement (Epargne Brute)	1 684 716 €	1 638 085 €	1 633 728 €	1 629 979 €	2 563 980 €	2 561 897 €	2 413 085 €	2 514 905 €	2 628 753 €	2 752 870 €
Autofinancement affecté aux travaux (Epargne nette)	1 112 215 €	1 149 259 €	1 076 808 €	926 671 €	1 339 359 €	1 226 389 €	1 050 411 €	1 366 734 €	1 531 596 €	1 434 618 €
Besoin de financement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Montant annuel emprunté	- €	1 755 000 €	3 915 000 €	6 115 000 €	5 265 000 €	5 275 000 €	2 210 000 €	1 890 000 €	1 725 000 €	1 780 000 €
Total Emprunt										29 930 000,00 €

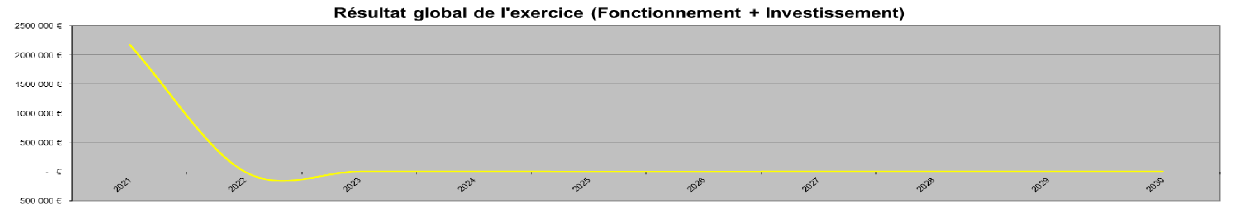

PPI 2023- 2026

PPI prévisionnel	2023	2024	2025	2026
Schéma directeur				
Production	835 k€	650 k€	160 k€	160 k€
Réservoirs - pompage	410 k€	615 k€	435 k€	155 k€
Equipements réseaux	804 k€	533 k€	100 k€	100 k€
Branchements	440 k€	320 k€	320 k€	320 k€
Renouvellement canalisation	3 280 k€	2 588 k€	1 760 k€	1 630 k€
Extensions réseaux	1 705 k€	750 k€	100 k€	100 k€
Administration	318 k€	738 k€	1 563 k€	188 k€
Total Projets et dépenses équipements	**7 792 k€**	**6 194 k€**	**3 438 k€**	**2 653 k€**

Principales opérations 2023 :

- Production Matailly (pour les forages 3 et 4)
- Réhabilitation de la source de Sous Grille (Neydens)
- Renouvellement de canalisations à Savigny (Chemin du Vuache + chemin du Moulin), Viry (Veigy tranche 3) et Archamps (Bléchins)
- Sécurisation et renforcement des canalisations à St Julien (DN 300 Tram)

L'encours de dette sur ce service s'élève à 9,9 M€ au 01/01/2023

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Contexte et orientations

- L'assainissement des 17 communes du territoire est assuré en régie directe
- Environ 54% de nos effluents collectés sont traités en Suisse, le reste est envoyé sur 7 stations d'épuration réparties sur notre territoire
- Ces stations n'ont plus la capacité de recevoir et traiter correctement les effluents de la population actuelle et future
- Les réseaux de collecte d'eaux usées sont très fortement impactés par des eaux claires parasites par temps de pluie et par temps sec
- Les cours d'eau du territoire n'ont plus la capacité à recevoir les effluents de la population
- Un service qui doit développer ses moyens humains pour répondre aux enjeux

Les orientations en matière de service de l'assainissement tendent vers les objectifs suivants :

- Redonner une capacité de collecte aux réseaux en diminuant les eaux parasites
- Définir les orientations stratégiques en matière de traitement afin de respecter les normes de rejet et garantir la qualité des milieux récepteurs pour les 40 prochaines années
- Diminuer à moyen et long terme la part d'effluents traités en Suisse
- Donner les moyens au service de répondre aux enjeux

Prospective

- Priorisation des renouvellements et réhabilitations des canalisations pour stopper la dégradation des réseaux de collecte
- Augmentation des contrôles de raccordement pour limiter l'intrusion d'eaux parasites par temps de pluie
- Fiabilisation des installations existantes par un programme de renouvellement des équipements électromécaniques des STEP et PR
- Mise aux normes des STEP :
  - Construction d'une nouvelle STEP sur BNFP (Neydens) 17 000 EH
  - Transfert des effluents de Chenex sur la STEP du Vuache
  - Transfert des effluents de Essertet et Vers sur la STEP du Vuache
  - Construction nouvelle STEP sur Savigny (4 000 EH) ou transfert sur Vuache
  - Transfert des effluents de Jonzier sur Savigny
  - Construction d'une tranche supplémentaire à la STEP du Vuache
  - Transfert des effluents de Viry sur la STEP du Vuache
- Renforcement de l'organisation du service et adaptation à l'évolution du territoire

Prospective

HYPOTHESE TARIFAIRE +3,5 % dont hypothèse inflation à +1,5 % / an

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Augmentation PV Assainissement	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
Augmentation PFAC	100,0%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

INDICATEURS FINANCIERS

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Annuité / Recettes réelles d'Exploitation	5%	5%	5%	5%	5%	9%	12%	17%	20%	23%
Encours de la dette	3 869 548 €	3 624 548 €	3 374 548 €	4 100 048 €	11 078 226 €	18 055 290 €	24 523 117 €	29 841 870 €	34 176 799 €	32 702 400 €
Capacité de désendettement	2,3	1,9	1,7	2,0	4,9	7,9	10,5	10,6	11,7	10,7
Autofinancement (Epargne Brute)	1 652 602 €	1 868 875 €	1 991 587 €	2 083 875 €	2 263 606 €	2 289 376 €	2 328 300 €	2 770 954 €	2 945 689 €	3 064 583 €
Autofinancement affecté aux travaux (Epargne nette)	1 411 602 €	1 623 875 €	1 741 587 €	1 829 375 €	1 981 784 €	1 836 440 €	1 694 395 €	1 831 413 €	1 719 083 €	1 594 244 €
Besoin de financement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Montant annuel emprunté	- €	- €	- €	980 000 €	7 260 000 €	7 430 000 €	7 100 000 €	5 760 000 €	6 025 000 €	- €
Total Emprunt										34 555 000,00 €

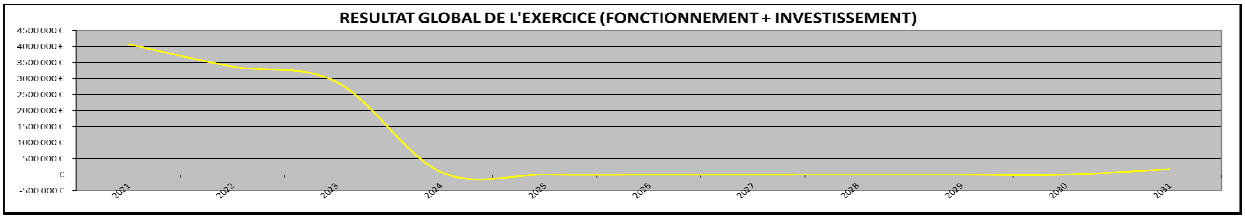

PPI 2023- 2026

PPI prévisionnel	2023	2024	2025	2026
STEP	409 k€	4 362 k€	8 237 k€	7 230 k€
Postes de relevage	260 k€	560 k€	60 k€	10 k€
Branchements	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€
Renouvellement Réhabilitation canalisations	3 572 k€	4 470 k€	1 584 k€	1 125 k€
Extensions réseaux	731 k€	1 250 k€	1 100 k€	500 k€
Administration	317 k€	742 k€	1 567 k€	192 k€
Total Projets et dépenses équipements	**5 489 k€**	**11 585 k€**	**12 748 k€**	**9 257 k€**

Principales opérations 2023 :

- Renouvellement des canalisations à Valleiry (le Riondet) et à St Julien (liées au Tramway)
- Réhabilitation des canalisations à Beaumont (Juge Guérin - étude), Valleiry, St Julien, Neydens (Route de la creuse)
- Extension à Collonges (dévoiement chemin des Evordes)

L'encours de dette sur ce service s'élève à 3,6 M€ au 01/01/2023, le budget s'équilibrerait par l'emprunt dont le montant sera revu lors du Budget supplémentaire

Budget annexe ZAE

Contexte et budget

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques est un budget annexe du budget général de la Communauté de Communes du Genevois

Ce budget assujetti à la TVA permet de financer les travaux d'aménagement des nouvelles zones d'activités économiques. Il est financé par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal en investissement

	Rappel BP 2022	Proposition BP 2023	Evolution 2022-2023
Total dépenses de fonctionnement (entretiens divers)	**15 k€**	**15 k€**	**0%**
Total recettes de fonctionnement (loyers)	**15 k€**	**15 k€**	**0%**

	Rappel BP 2022	Proposition BP 2023	Evolution 2022-2023
Total dépenses d'investissement	**2 404 k€**	**1 201 k€**	**-50%**
dont achat de terrain	*877 k€*	*557 k€*	-36%
dont travaux	*573 k€*	*407 k€*	-29%
Total recettes d'investissement	**2 404 k€**	**1 201 k€**	**-50%**
dont baux à construction	*273 k€*	*544 k€*	99%
dont subvention d'équilibre	*1 792 k€*	*657 k€*	-63%

PPI 2023-2026

Projets-Actions en HT	2023		2024		2025		2026		Cumul 2023-2026	
	Dépenses	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
AMO ZAE	78 000								78 000	0
dépollution Teractem	6 000								6 000	0
Rond point Vulbens - participation	237 000								237 000	0
terrain virollet 600m²	60 000								60 000	0
achat saxo maryse	337 000								337 000	0
Neydes extension Envignes	20 000								20 000	0
ARCHIPARC - dussetier	105 000								105 000	0
foncier frais notaire terain logidis	34 800								34 800	0
ZAE Acquit - requalificiation, étude géotech, mission SPS	323 358								323 358	0
BAC terrain Celeste à ALPES RT		407 600							0	407 600
baux à construction :l oyers Baux MP BOIS zi grd chp viry		68 304							0	68 304
AUTO ECOLE Viry		68 274							0	68 274
Grand Champs Sud			1 100 000	1 100 000					1 100 000	1 100 000
Grand Chavanoux Vulbens				208 584		199 584		239 382	0	647 550
Neydens Envignes			44 550				1 000 000		1 044 550	0
Viry Phase 1			762 265	443 640		245 280			762 265	688 920
Viry Phase 2 ?			624 004						624 004	0
Feigères			265 230		265 230				530 460	0
Rond point Présilly					150 000				150 000	0
PPI ZAE CLECT - Présilly			185 455						185 455	0
PPI ZAE CLECT - Les Tattes							214 793		214 793	0
création pépinère							200 000		200 000	0
TOTAL HT	**1 201 158**	**544 178**	**2 981 504**	**1 752 224**	**415 230**	**444 864**	**1 414 793**	**239 382**	**6 012 685**	**2 980 648**

Budget annexe TRAMWAY

Budget annexe TRAMWAY
Plan pluriannuel d'investissement 2023-2025

Le budget annexe TRAMWAY est un budget annexe du budget principal de la Communauté de Communes du Genevois

Le financement de ce budget se fait par le biais du versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal en section d'exploitation et en section d'investissement

L'année 2022 fut celle du lancement des travaux préparatoires qui se poursuivront sur 2023

Projet	2023		2024		2025		2026		Cumul 2023-2026	
	Dépenses en HT	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*	*Recettes*
RA TRAMWAY	9,1 M€	0,9 M€	15,9 M€	6,9 M€	7,9 M€	11,7 M€	0,9 M€	10,9 M€	33,9 M€	30,5 M€

*Recettes hors participations de Saint-Julien-en-Genevois

** Confédération 14,27 M€ ; le Département : 11,00 M€ ; Etat 4,16 M€ ; Agence de l'eau 1,3 M€, UE 1M€ (déjà perçus) ; Syane : 0,51 M€ ; Commune St-Julien à définir ; le reste à charge serait de 11 M€ pour la CCG hors participation St-Julien*

Budgets annexes Transports, ZAC Cervonnex et Locaux Europa : voir note ROB

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois
www.cc-genevois.fr

Merci de votre attention